

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2014/C 89/04)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la Slovaquie

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie les caractéristiques des dessins de toutes les nouvelles pièces⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays émetteur: Slovaquie

Sujet de commémoration: 10^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne.

Description du dessin:

Au centre de la face nationale sont inscrites les lettres stylisées «EÚ» (sigle de «Union européenne»). Le blason de la République slovaque apparaît au premier plan. Sur le côté droit de la partie interne de la pièce, se trouve, sur deux lignes, la date d'adhésion de la Slovaquie à l'Union européenne (1.5.2004), juste au-dessus de l'année «2014». Le nom du pays émetteur, «SLOVENSKO», figure le long du bord inférieur de la partie interne de la pièce et, en demi-cercle le long du bord supérieur, figure l'inscription «10. VÝROČIE VSTUPU DO EURÓPSKEJ ÚNIE». Tout en bas à gauche, figure la marque de l'atelier Kremnica (composée des lettres «MK», entre deux poinçons) et, tout en bas à droite, se situent les lettres stylisées «MP», qui représentent les initiales de la dessinatrice, Mária Poldaufová.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 1 million

Date d'émission: avril 2014

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).